

E.2 - ÉPREUVE D'ANALYSE ET DE PRÉPARATION

- ↳ Sous-épreuve E.21 - Analyse technique d'un ouvrage (U.21)
- ↳ Sous-épreuve E.22 - Préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier (U.22)

DOSSIER TECHNIQUE  
COMMUN AUX DEUX ÉPREUVES

Ce dossier comporte 19 documents :  
DT1 à DT19

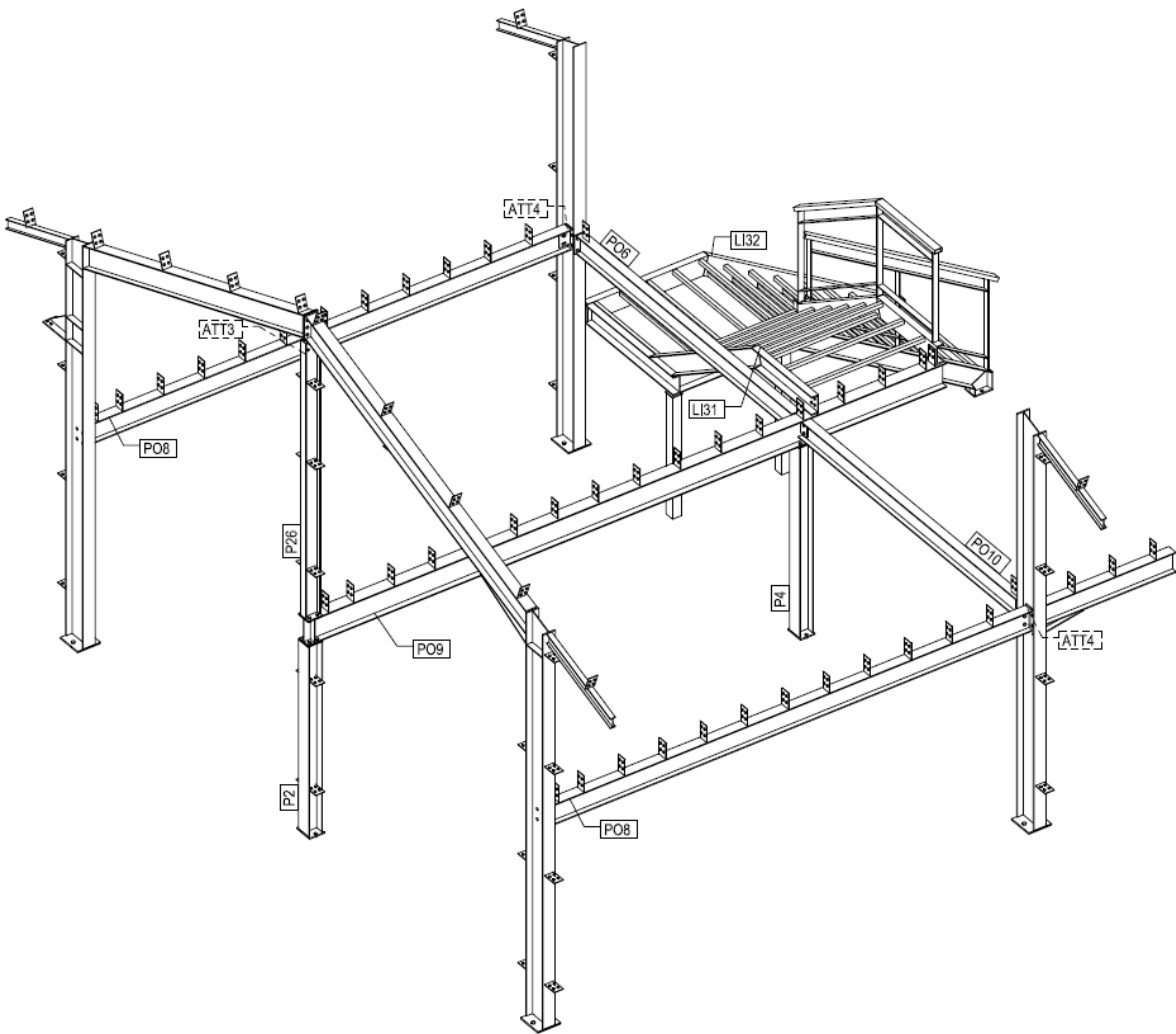
Assurez-vous que le dossier qui vous est remis est complet.

Note : les documents sont au format A3.

Consignes aux surveillants/es

- Ce dossier devra être restitué à l'issue de chaque sous-épreuve et redistribué aux sous-épreuves suivantes (pour les candidats/es présentant plusieurs unités).
- Vous devez signaler aux candidats/es qu'ils/elles devront apposer leur nom sur ce dossier technique.

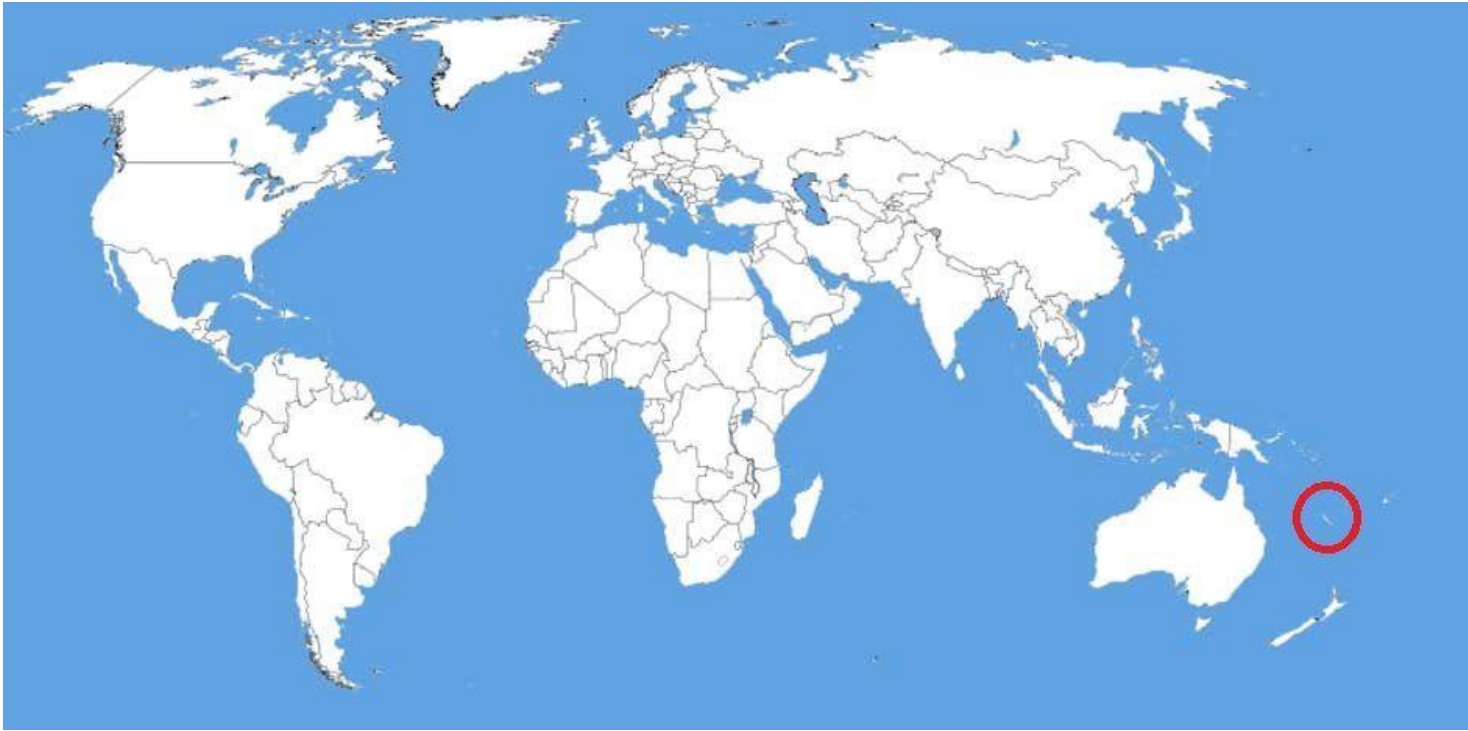
Nom du/de la candidat/e : .....



|                                                              |      |                         |                      |                                                 |
|--------------------------------------------------------------|------|-------------------------|----------------------|-------------------------------------------------|
| Baccalauréat professionnel OUVRAGES DU BÂTIMENT : MÉTALLERIE | ID54 | 26-BCP-OBM-U21-U22-PO1  | Session 2026         | DOSSIER TECHNIQUE COMMUN AUX ÉPREUVES E21 - E22 |
| E.2 - ÉPREUVE D'ANALYSE ET DE PRÉPARATION                    |      | Durée totale : 6 heures | Coefficient :<br>2+2 | DT1/19                                          |

VILLE DE POUEMBOUT - Extension et restructuration du Lycée

Extrait du C.C.T.P.



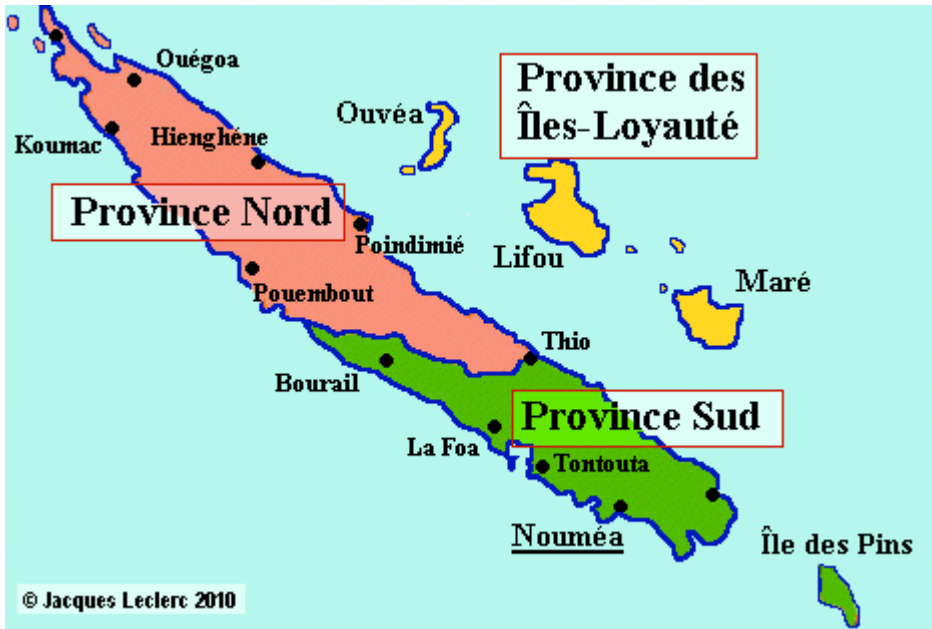
La Nouvelle-Calédonie est l'une des collectivités d'outre-mer (COM) située à environ 17 000 km de la France.

Issu du rééquilibrage prévu par les accords de Matignon-Oudinot de 1988, le lycée agricole de Nouvelle-Calédonie a été implanté en province Nord, en 1992, à Pouembout. rebaptisé **lycée Michel-Rocard** lors de l'inauguration de son extension, en 2017, il accueille aujourd'hui près de 1 000 élèves répartis dans une quinzaine de filières agricoles, technologiques, professionnelles et générales menant à des diplômes du ministère de l'Agriculture et l'Éducation Nationale.

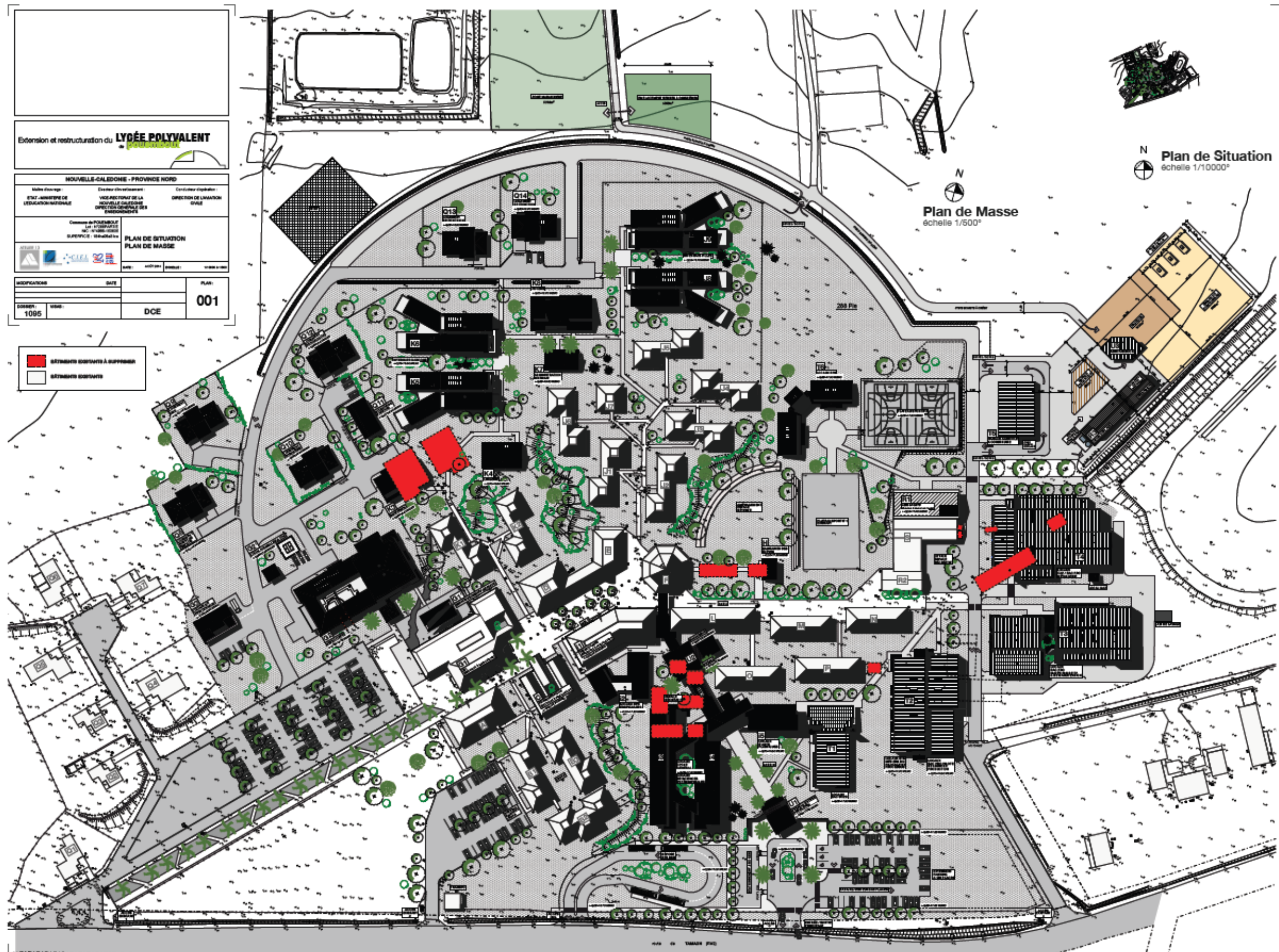
Généralités sur les lots

Le but de l'extension du lycée de Pouembout est :

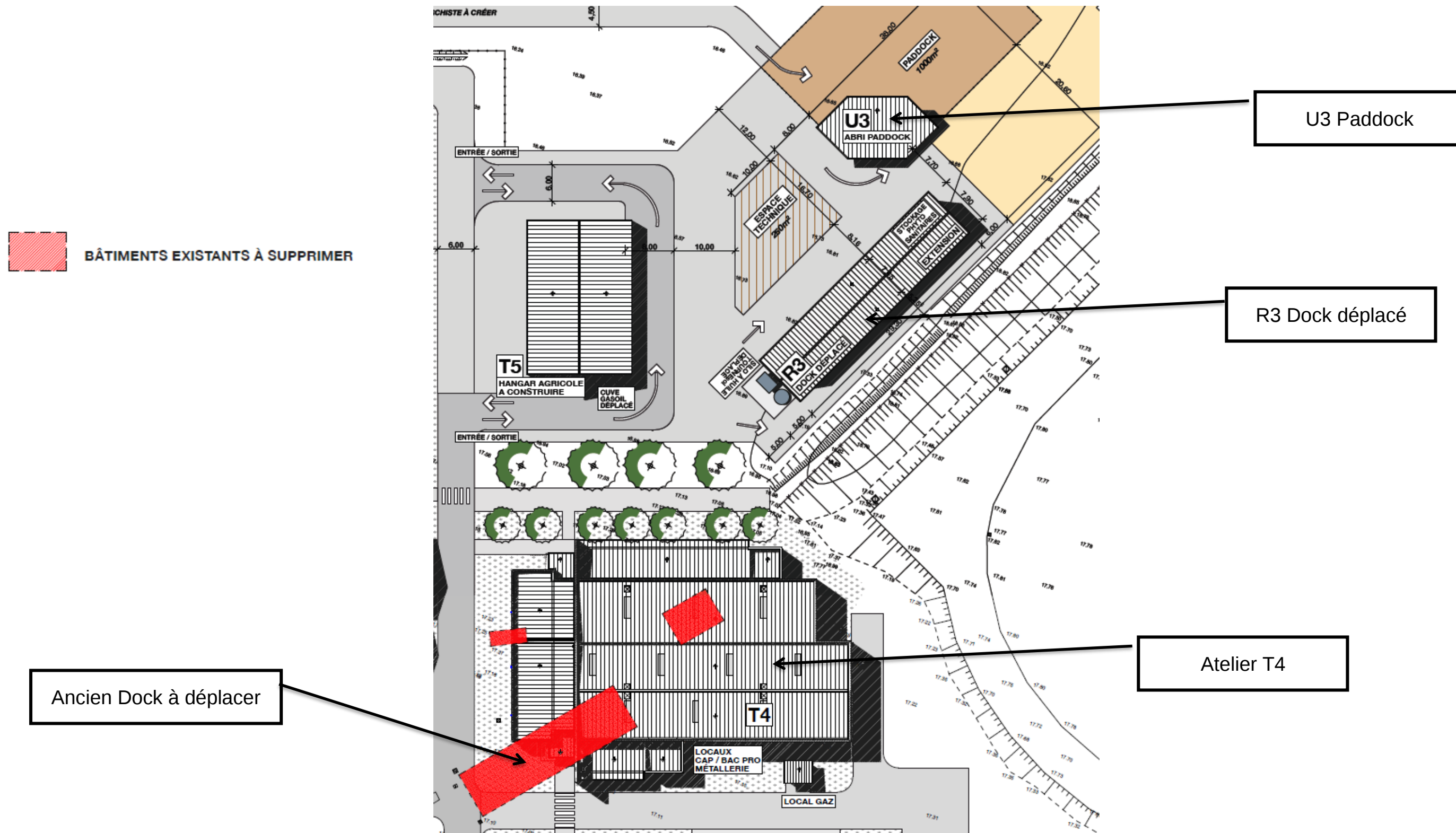
- la restructuration des anciens locaux et mise aux normes,
- la création de nouveaux locaux à destination de l'enseignement professionnel,
- le déplacement d'un dock avec extension et création d'une mezzanine,
- la construction d'un hangar agricole,
- l'agrandissement de l'internat.



# PLAN DE MASSE



## ZONE D'ÉTUDE

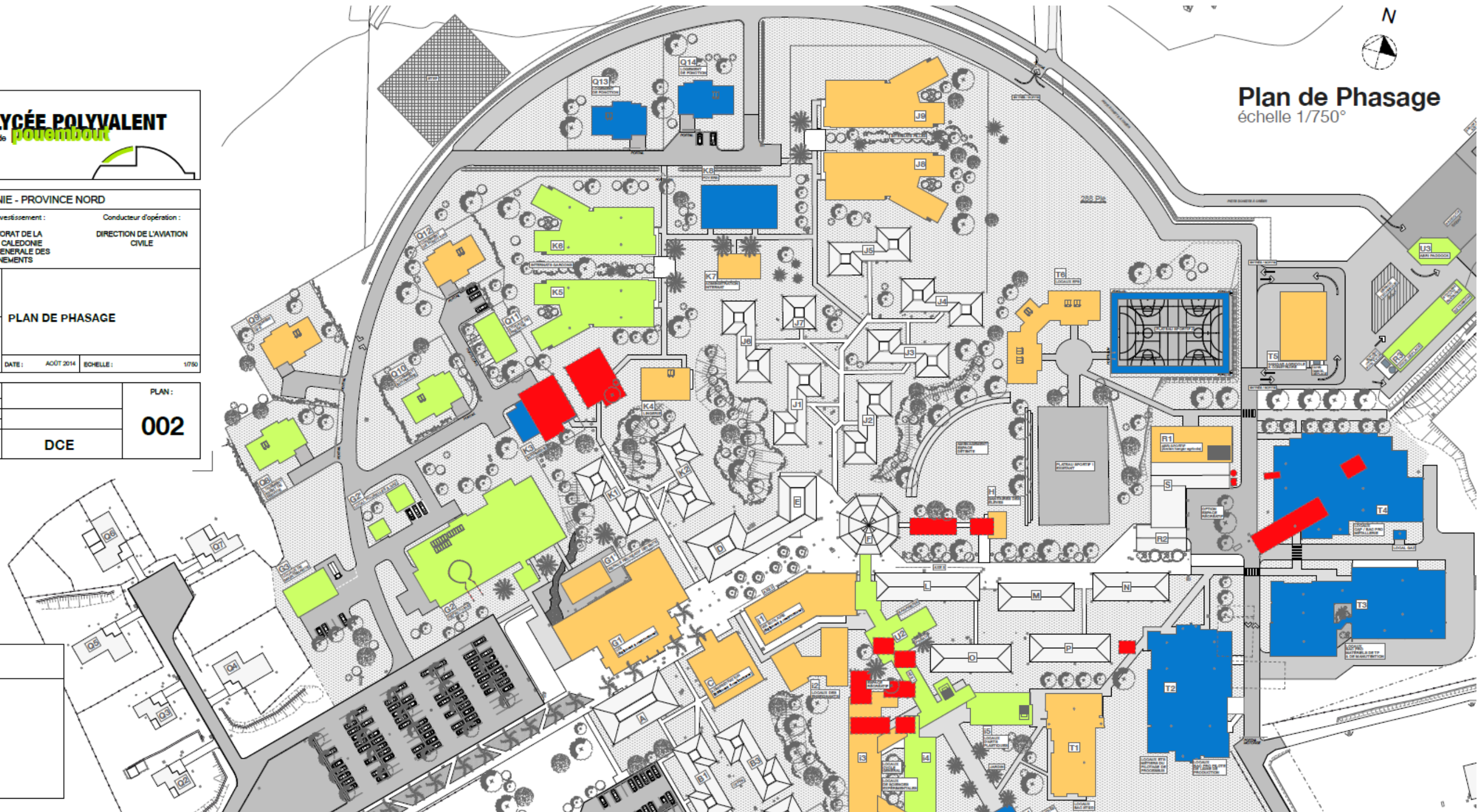


# PLAN DE PHASAGE



| NOUVELLE-CALÉDONIE - PROVINCE NORD                                                            |                                                                                |                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Maître d'ouvrage :                                                                            | Directeur d'investissement :                                                   | Conducteur d'opération :       |
| ETAT - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE                                                     | VICE-RECTORAT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE<br>DIRECTION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS | DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE |
| Commune de POUEMBOUT<br>Lot : N°288PARTIE<br>NIC : N°4966-163636<br>SUPERFICIE : 184ha06a51ca |                                                                                |                                |
| PLAN DE PHASAGE                                                                               |                                                                                |                                |
| DATE : AOÛT 2014 ÉCHELLE : 1/750                                                              |                                                                                |                                |
| MODIFICATIONS                                                                                 | DATE                                                                           | PLAN :                         |
| DOSSIER : 1095                                                                                | VISAS :                                                                        | DCE 002                        |

| PHASAGE |           |
|---------|-----------|
|         | TRANCHE 1 |
|         | TRANCHE 2 |
|         | TRANCHE 3 |



**EXTRAIT DU C.C.T.P.**

**B\_01 > Prescriptions techniques générales**

L'entreprise du présent lot est tenue de respecter l'ensemble des textes, (lois, décrets, arrêtés, exemple de solutions, normes - DTU, normes, avis techniques, certifications) en vigueur à la date de la signature du marché.

**B\_01.1 > Règles de mise en œuvre**

Sont applicables sans que cette liste soit limitative :

- D.T.U. 32.1 - Construction métallique charpente en acier.
- Normes NF P 22- 250 à 800 - Conception des assemblages soudés et boulonnés.
- NF EN 1090 - Exécution des structures en acier et des structures en aluminium.
- NF EN 12056-3 - Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Systèmes d'évacuation des eaux pluviales, conception et calcul.

**B\_01.2 > Règles de calcul**

- Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (dites règles NV6S Février 2009).
- CM66 - Calcul des structures en acier.
  
- NF EN 12056-3 - Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Systèmes d'évacuation des eaux pluviales, conception et calcul.

**B\_01.3 > Hypothèses de calcul**

**a) Charges permanentes**

Conforme à la norme NF P 06-004.

**b) Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation seront conformes à la norme NFP 06.001 et ne pourront en aucun cas être inférieures aux hypothèses mentionnées sur les plans.

**c) Charges climatiques**

| Zone 5 - site exposé | Pression (daN/m <sup>2</sup> ) | Vitesse     |
|----------------------|--------------------------------|-------------|
| Vent NORMAL          | 144                            | 174 .6 km/h |
| Vent EXTREME         | 252                            | 230.9 km/h  |

**d) Charges sismiques** sans objet.

**e) Pluviométrie**

Le dimensionnement des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales sera effectué avec des précipitations de 4,5 l/min/m<sup>2</sup> de surface projetée horizontale.

Pour le projet, les pentes minimum retenues seront de 8%.

**C\_06.3 > Déplacement du hangar agricole existant**

L'intervention comprend :

- la dépose des gouttières et descentes EP, pour évacuation,
- la dépose de la couverture et du bardage, pour évacuation,
  
- le repérage et le marquage de l'empannage, des lisses de bardage et de la structure principale, pour démontage et remontage à l'identique,
- les retouches de peinture antirouille sur les éléments ayant subis des éclats, la mise en œuvre d'une structure métallique de type IPE ou HEA, en extension du bâtiment existant. Compris empannage et lisse de bardage,
- la mise en œuvre de poteau métal intérieur,
- la mise de poutres principales, d'un solivage en profilés mince C et un platelage en bois type Structaflor de 19mm ou équivalent, pour création d'une mezzanine pouvant supporter une charge d'exploitation de 500 daN/m<sup>2</sup>,
- la mise en œuvre d'un escalier métallique avec des marches en tôle larmée,
- les garde-corps conformes aux ERP,
- la mise en œuvre d'une couverture et d'une sisalation, conformes aux articles C\_03.3 et C\_03.5,
- la mise en œuvre d'un bardage vertical, conforme à l'article C\_04.3, extérieur et intérieur,
- la mise en œuvre de gouttières et descente EP, conformes aux articles C\_05.2 et C\_05.4,
- le déplacement du silo existant.

2.08 > OSSATURE ET STRUCTURES DE PLANCHER

Fourniture et pose d’une ossature métallique galvanisée à réaliser en RDC, composée de poteaux et poutres repris sur les ossatures périphériques métalliques du bâtiment. Les sections ainsi que le mode de fixation proposé par l'entreprise devront être soumis à l'approbation du bureau de contrôle.

Ensemble composé d'ossatures principales et secondaires ainsi que la mise en œuvre d'accessoires correspondants :

- du solivage pour un plancher de type STRUCTAFLOOR espacement maximum 0,45m,
- d'un chevêtre permettant le passage de l'escalier,
- la rive de plancher permettra la pose d'une cloison grillagée.

**Position :** bâtiment R3 (l’ensemble suivant plan et coupe du RDC)

2.09 > OSSATURE

Fourniture et pose de plancher Structafflor, épaisseur 22mm, avec emboîtement par languettes, fixation sur solivages du poste 2.10.

2.10 > ESCALIER MÉTALLIQUE À VOLÉES DROITES

Réalisation d'un escalier métallique structure galvanisée largeur totale 1,30m.

Diamètre total = 2,20m avec fût central.

Marches en tôle larmée pliée, sans contre marche, soudées sur lions latéraux, fixation au sol par platine sur dallage BA avec palier intermédiaire et palier d'arrivée, sur ossature du présent lot. Garde-corps vertical sur main courante.

L'ensemble y compris traitement anti rouille et peinture de finition.  
Hauteur à gravir = 2,60m.

**Position :** bâtiment R3 (l’ensemble suivant plan et coupe du RDC et mezzanine : local 200).

LOT 15 ZB et 15 ZC MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.07 VOLETS ROULANTS REPÈRE « VR » (Prix : 15.07)

2.07.1 Généralités

Volets roulants à lames d’acier comprenant :

- glissières latérales galvanisées à fixer sur la structure métallique ou béton,
- fixation du tablier à l’axe par agrafes 2 mm d’épaisseur,
- coffres posés en applique à l’extérieur du bâtiment,
- lame finale spéciale renforcée et possédant un joint caoutchouc pour une meilleure étanchéité,
- réglage de fin de course,
- tableau de commande localisé à proximité des installations.

Volets roulants galvanisés : locaux ateliers

Fourniture et pose de volets roulants de type industriel à lames en acier galvanisé renforcées anticyclonique :

- fixation entre structures de charpente,
- boîtier de commande pour manœuvre électrique, centralisée et individuelle,
- commande débrayable y compris accessoires pour manœuvre de secours.

2.07.2.4 Volet Roulant Galva repéré V.R.G. (Prix 15.07.2.4)

- ouverture de L/H : 4700 X 4000, façon grille de bijoutier,
- manœuvre électrique sans coffre,
- commande par inter M/D.

**Position :** bâtiment T3 local 116

Unité : unité

2.07.2.5 Volet Roulant Galva repéré V.R.G. (Prix 15.07.2.5)

- ouverture de L/H : 4000 X 3000, lames Galva renforcées,
- manœuvre électrique sans coffre,
- commande par inter M/D.

**Position :** bâtiment T4 local 109

Unité : unité

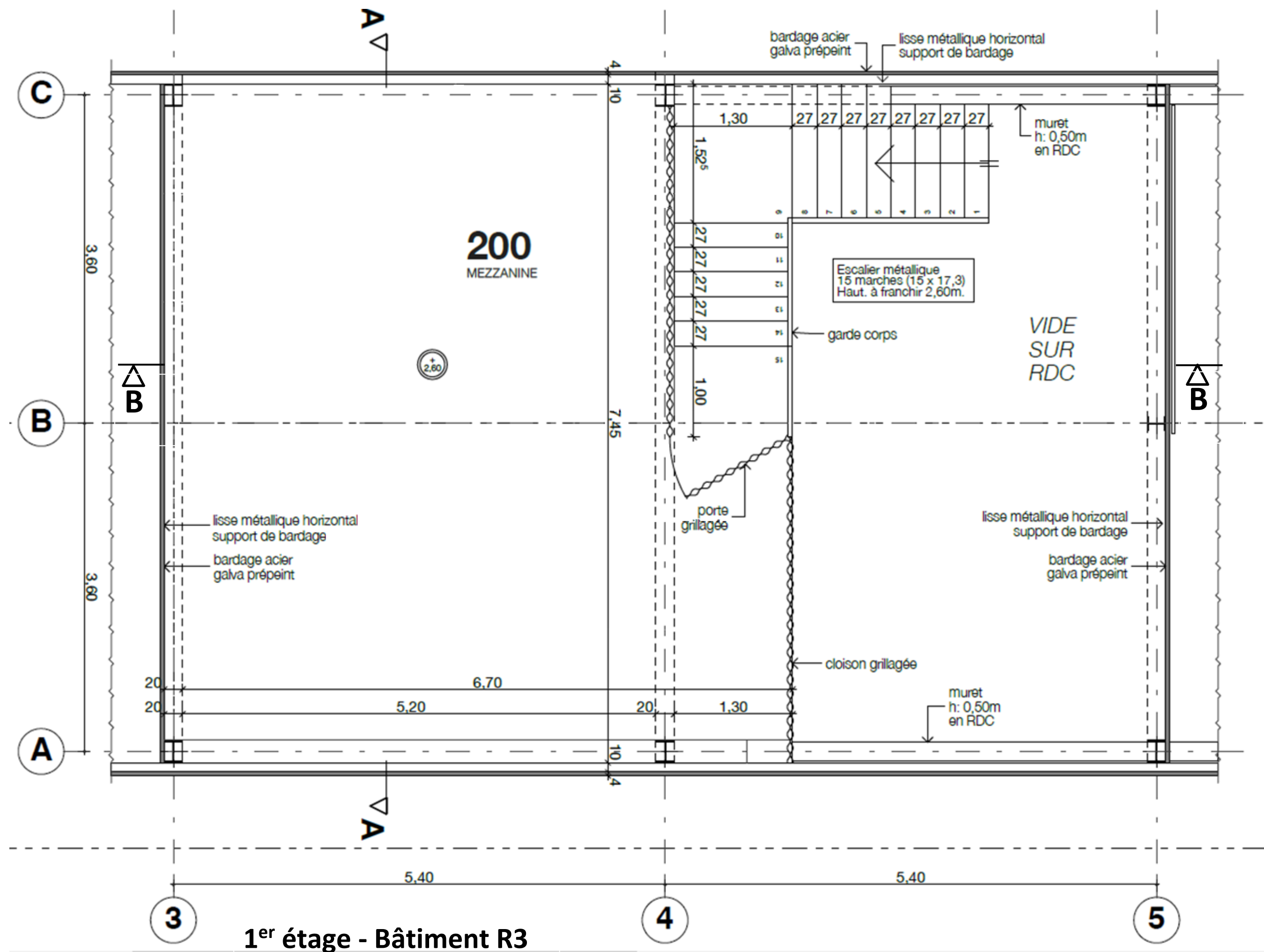
2.07.2.6 Volet Roulant Galva repéré V.R.G. (Prix 15.07.2.6)

- ouverture de L/H : 3000 X 3000, lames Galva renforcées,
- manœuvre électrique sans coffre,
- commande par inter M/D.

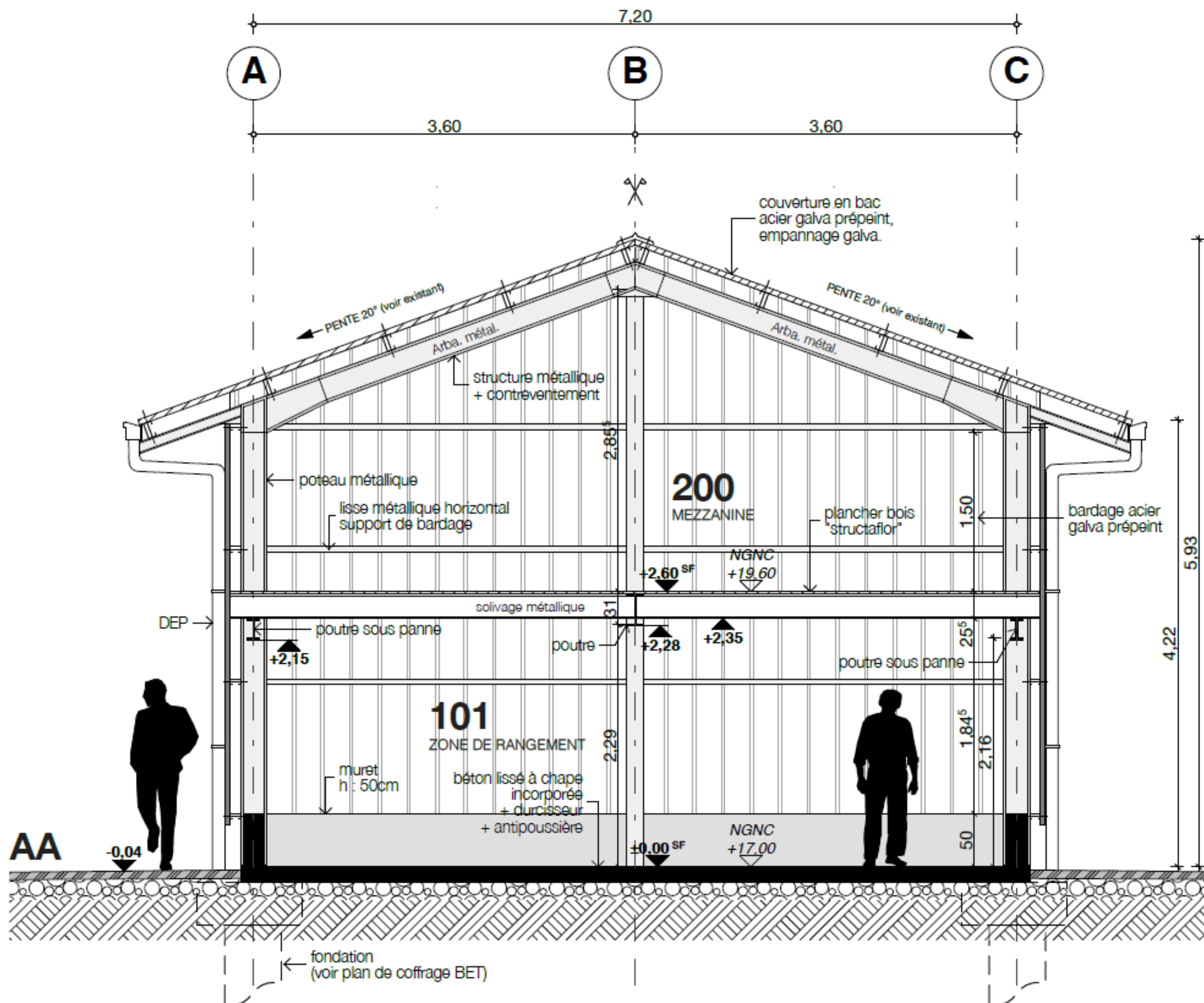
**Position :** bâtiment R3 local 102

Unité : unité

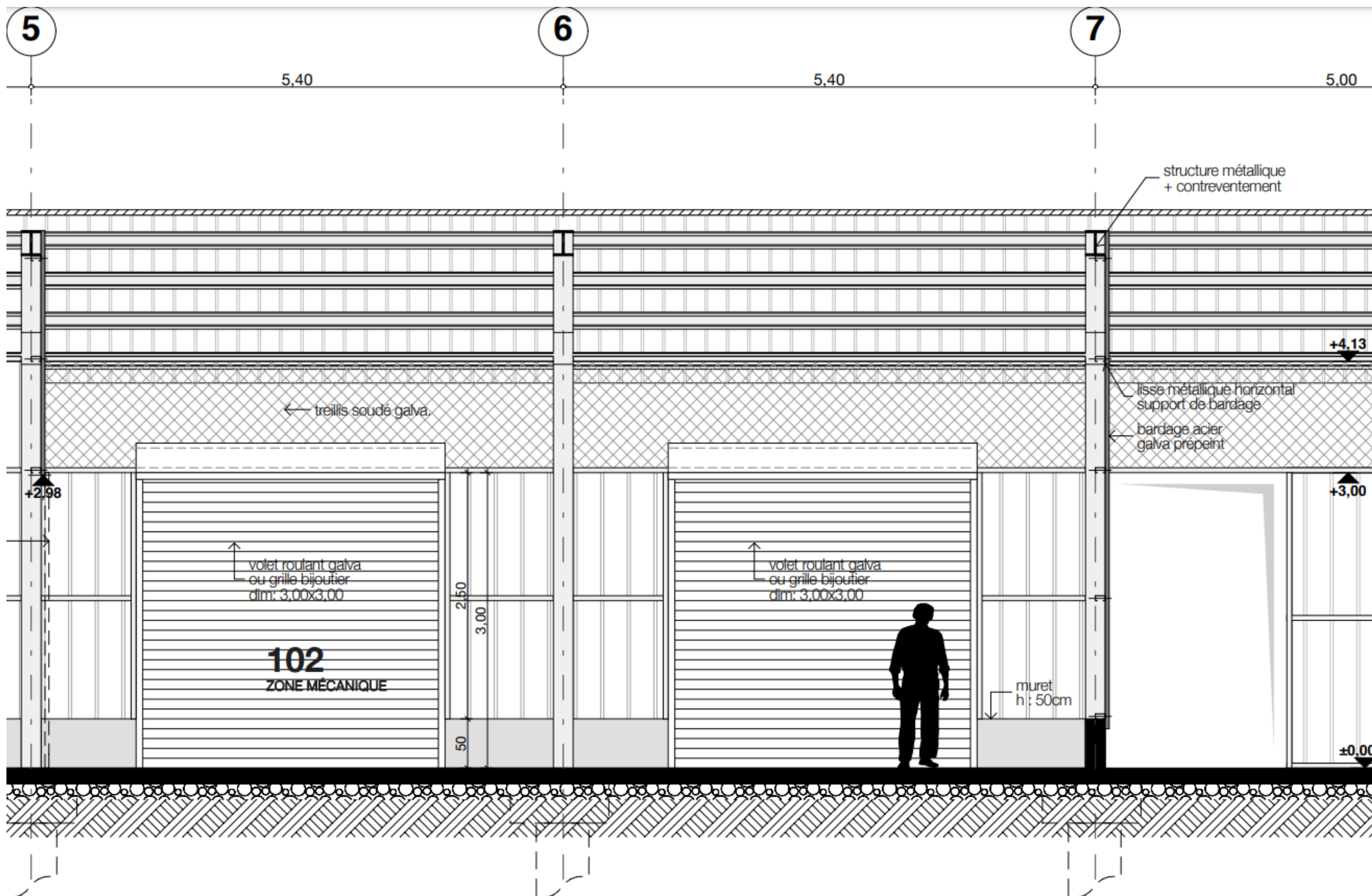




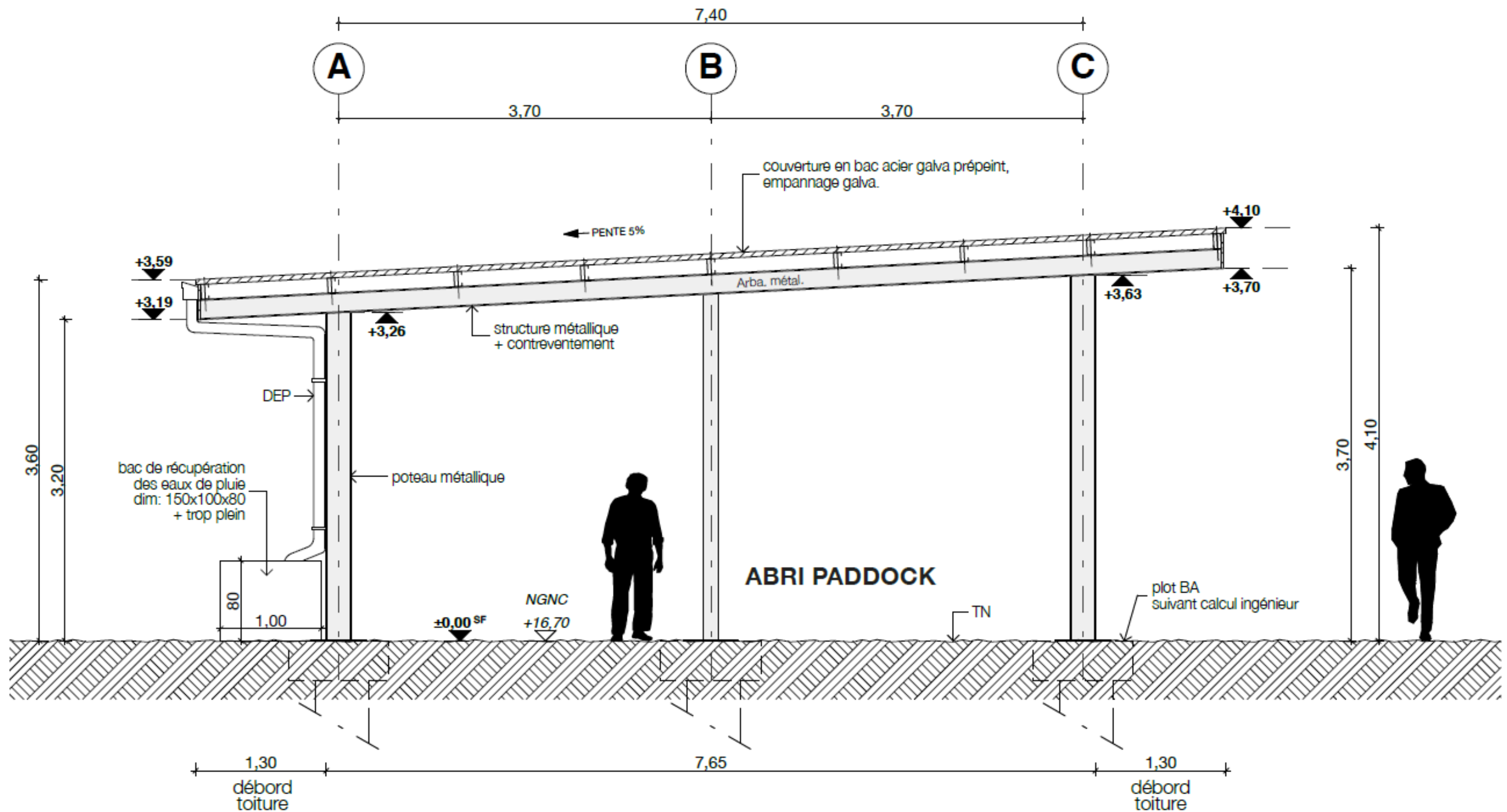




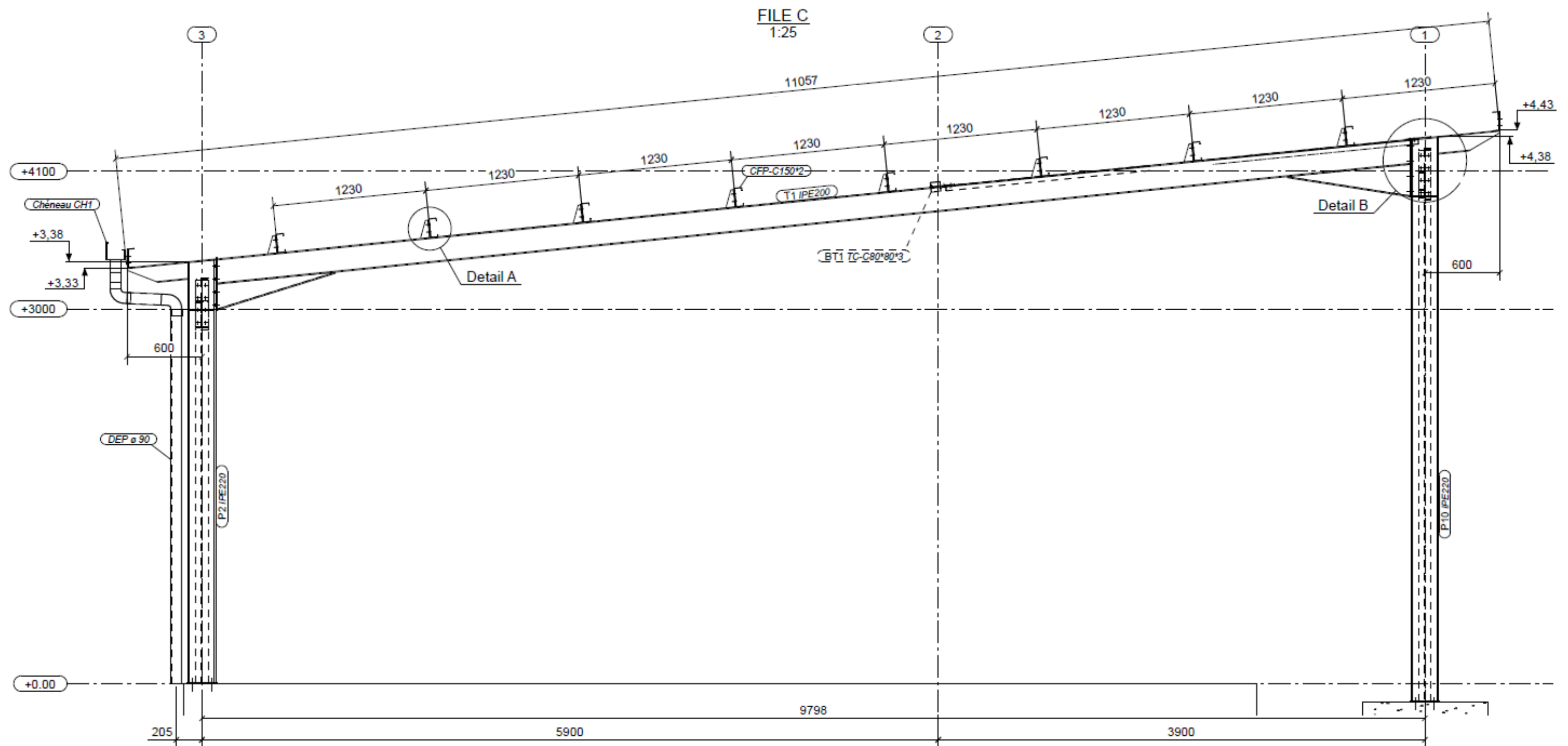
**Coupe AA**



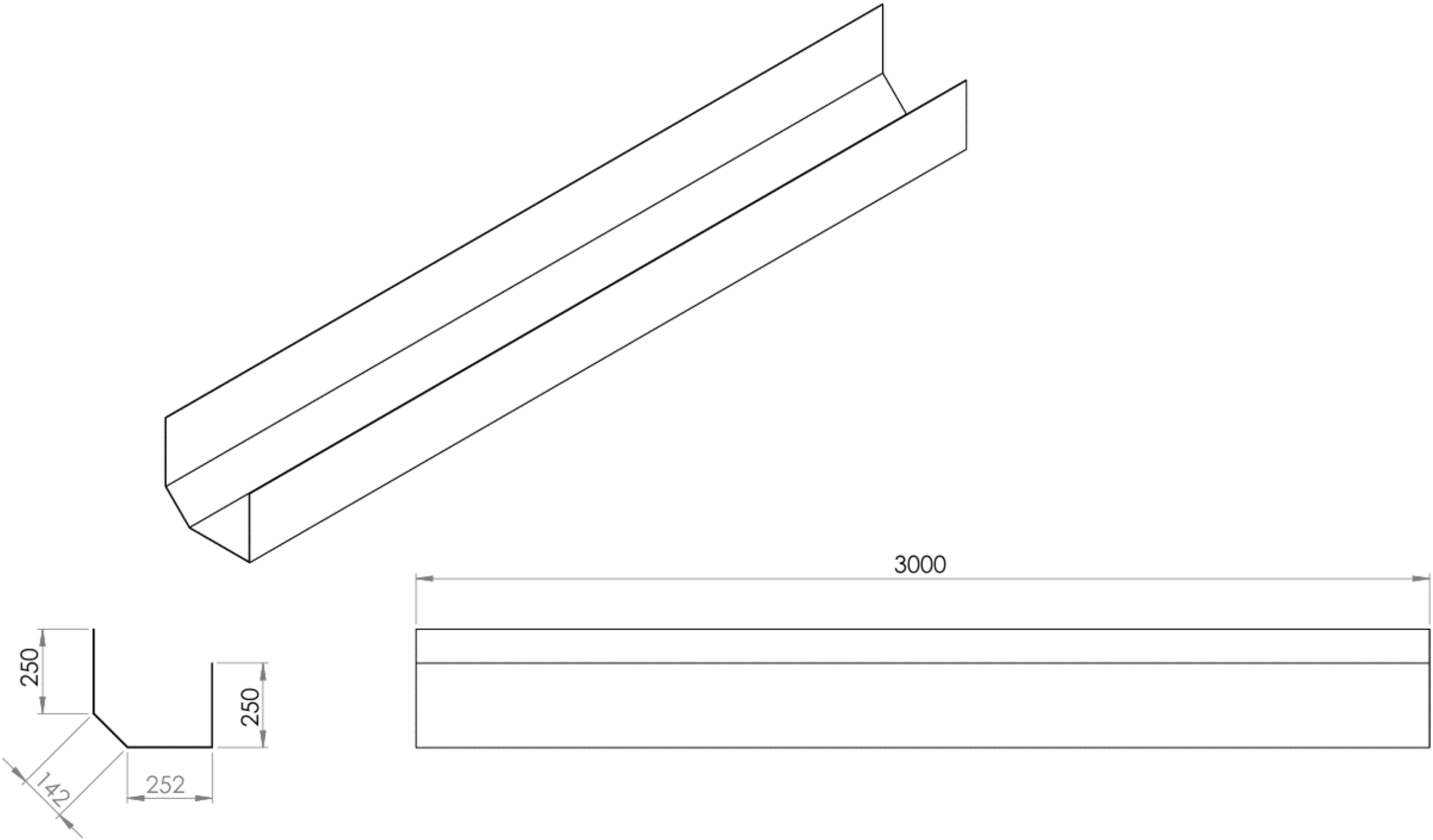
# PADDOCK VERSION A

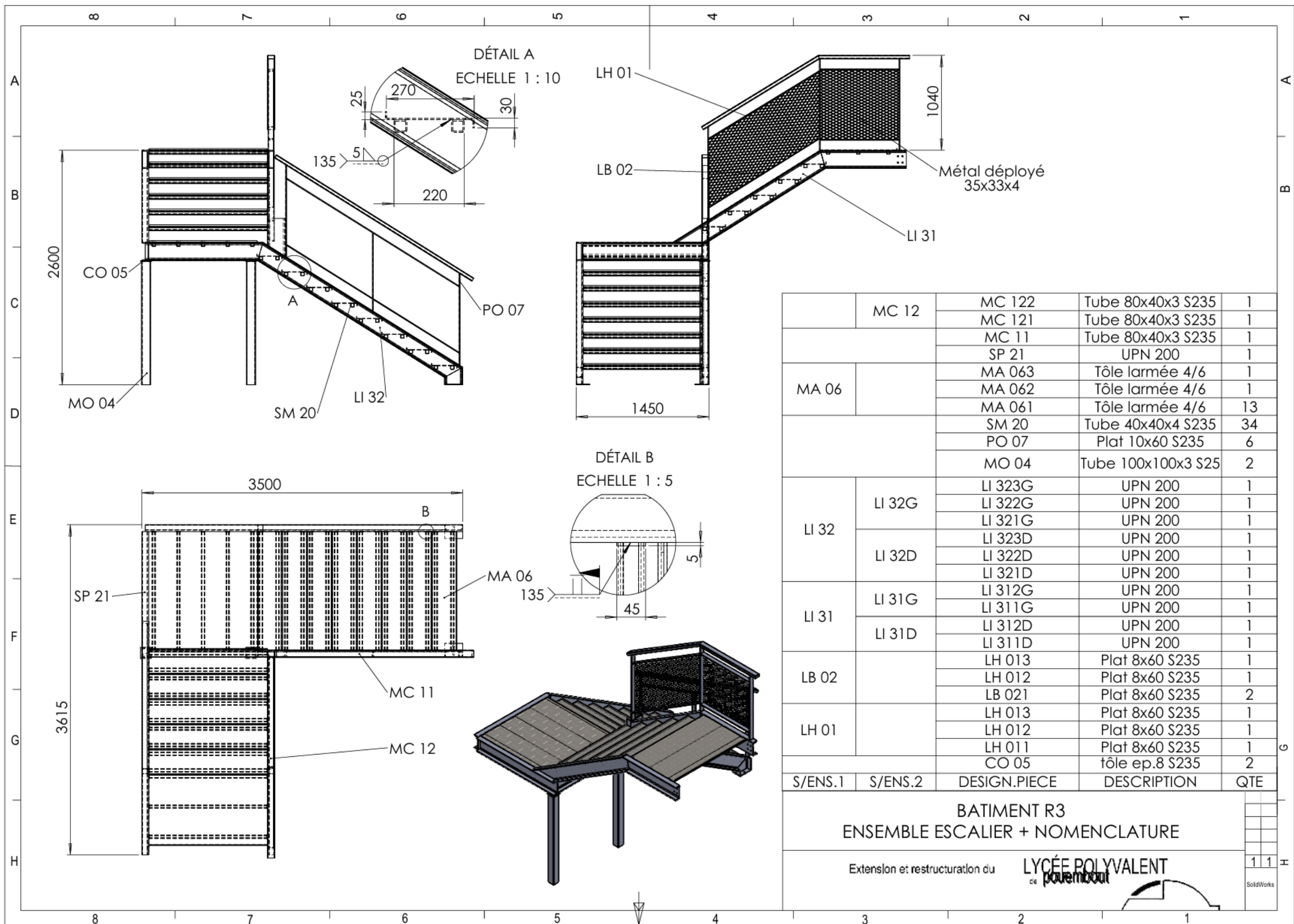


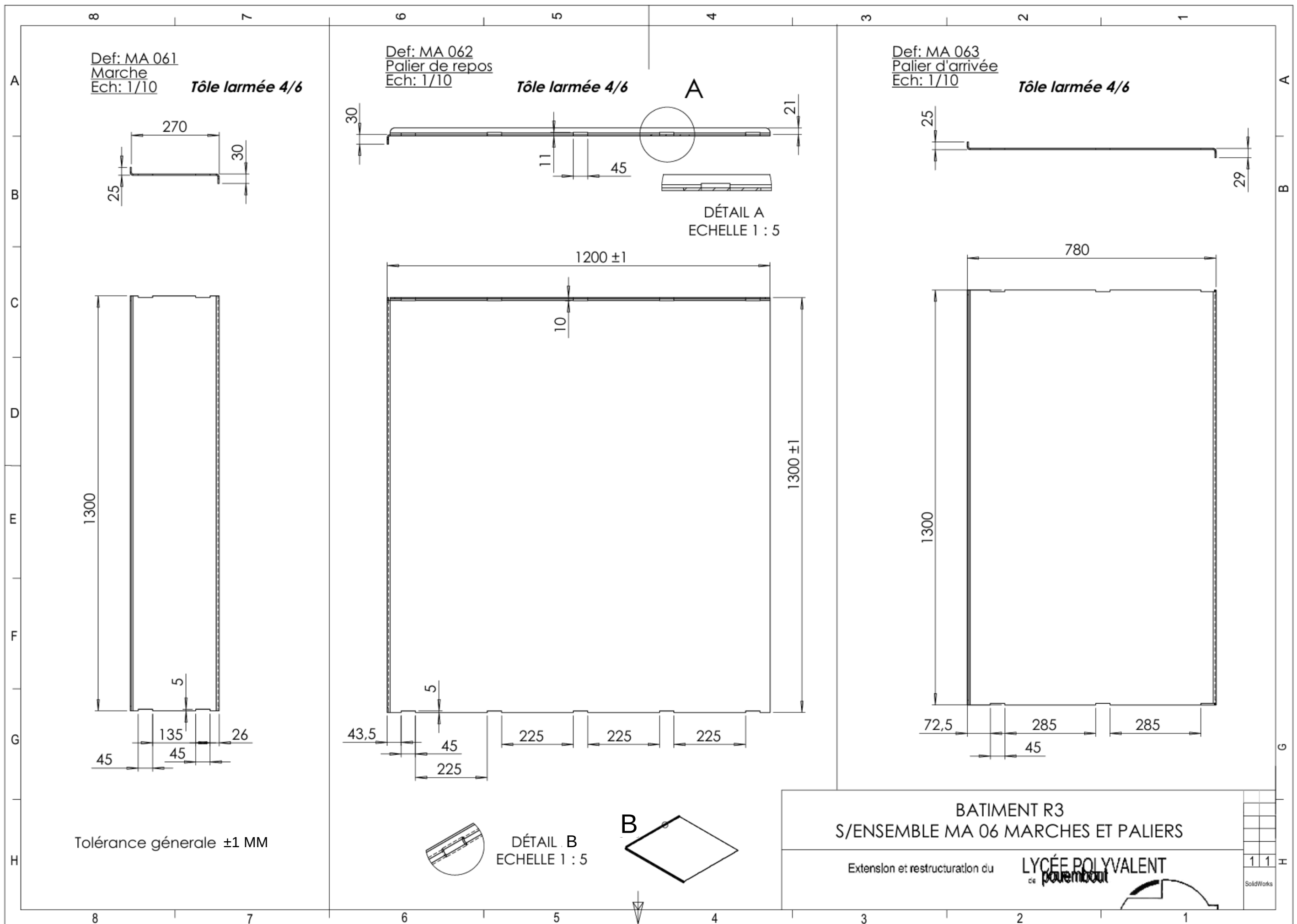
**PADDOCK VERSION B**



DÉTAILS CORPS CAPOT VOLET ROULANT

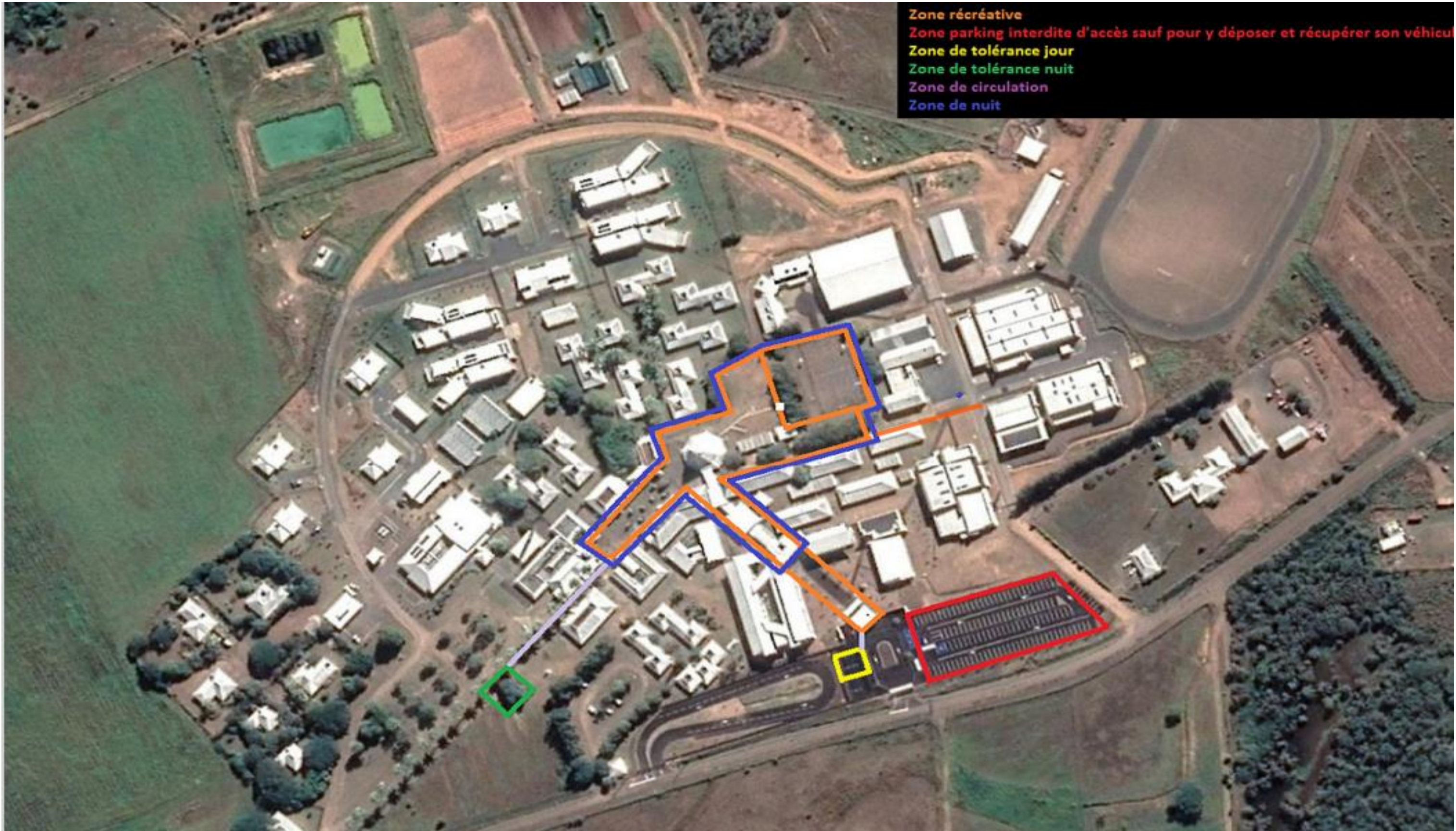




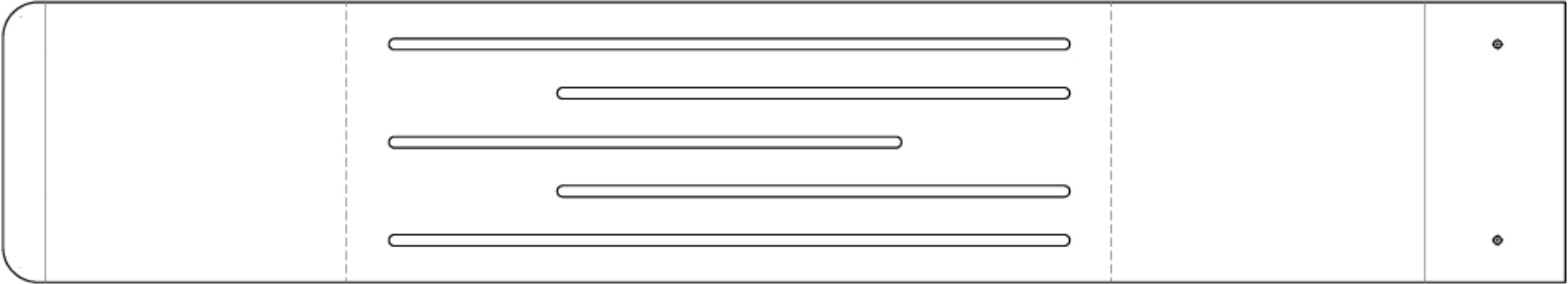
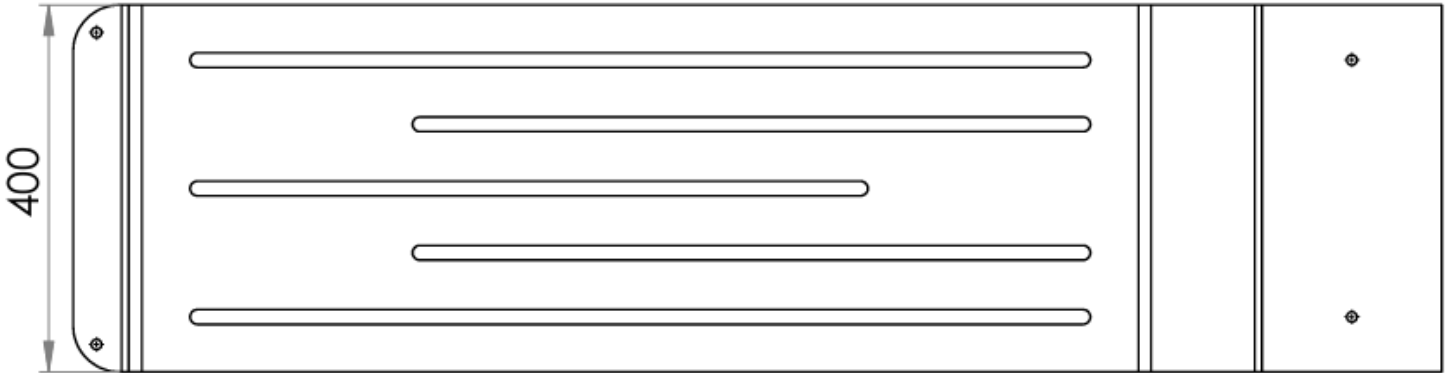
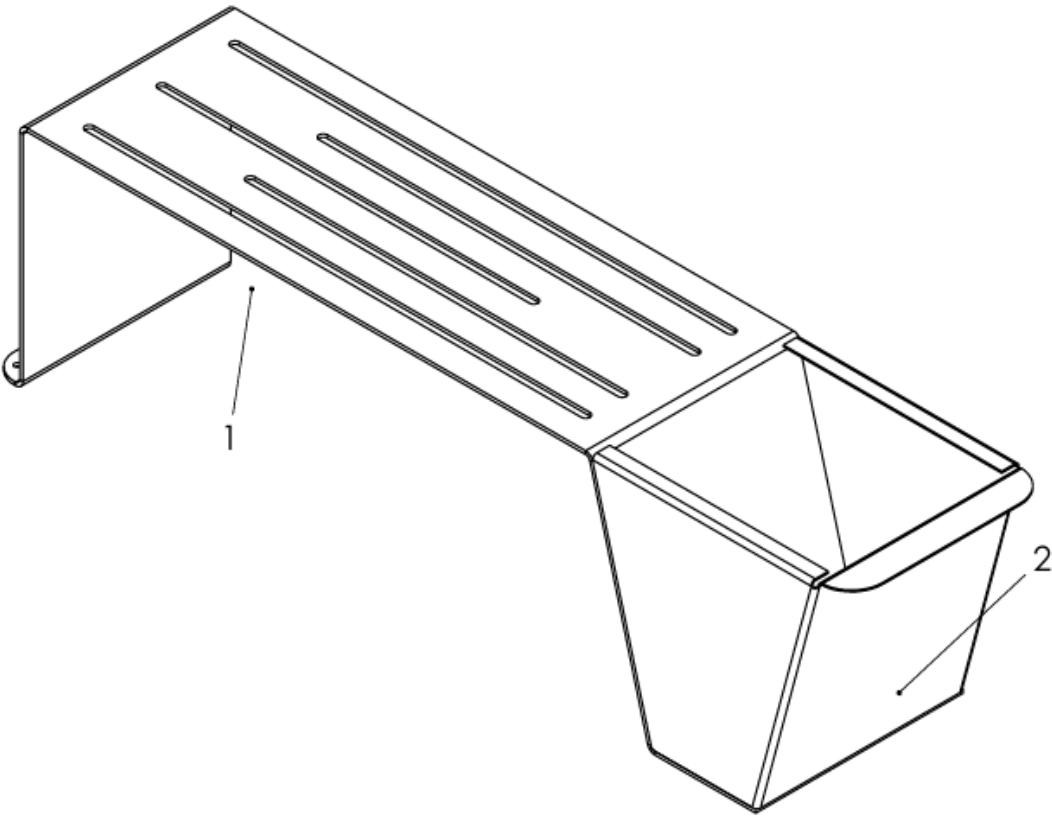
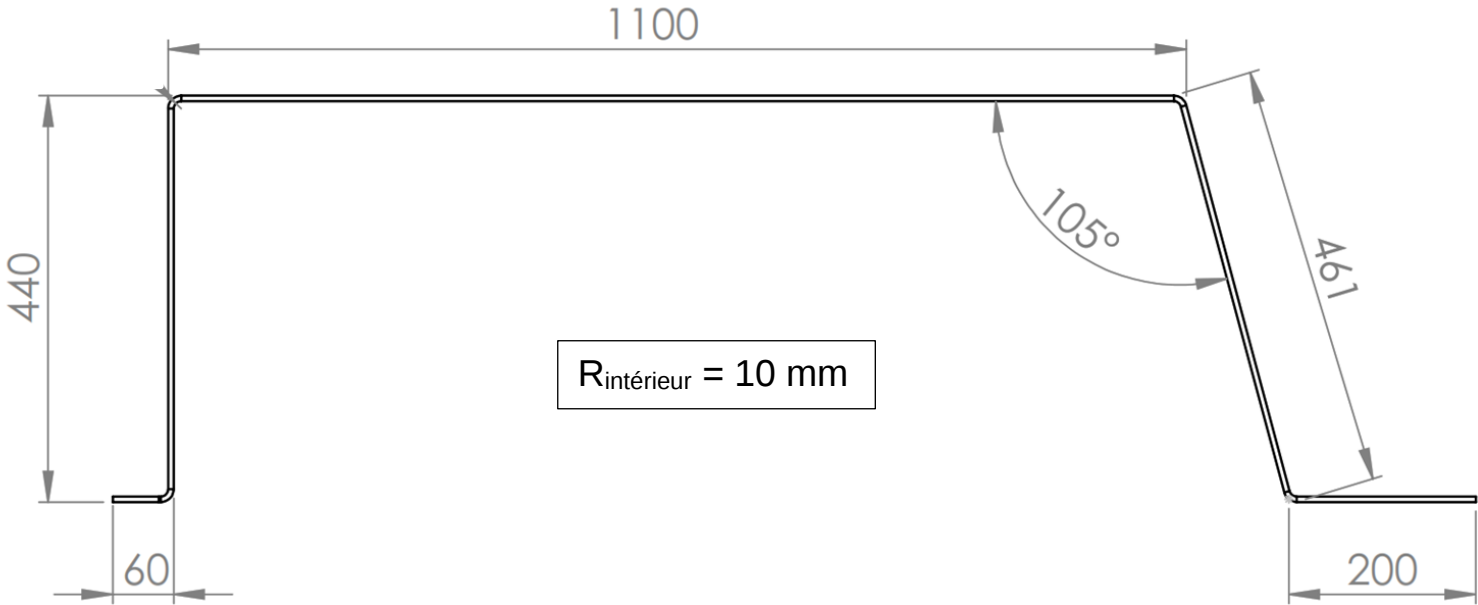
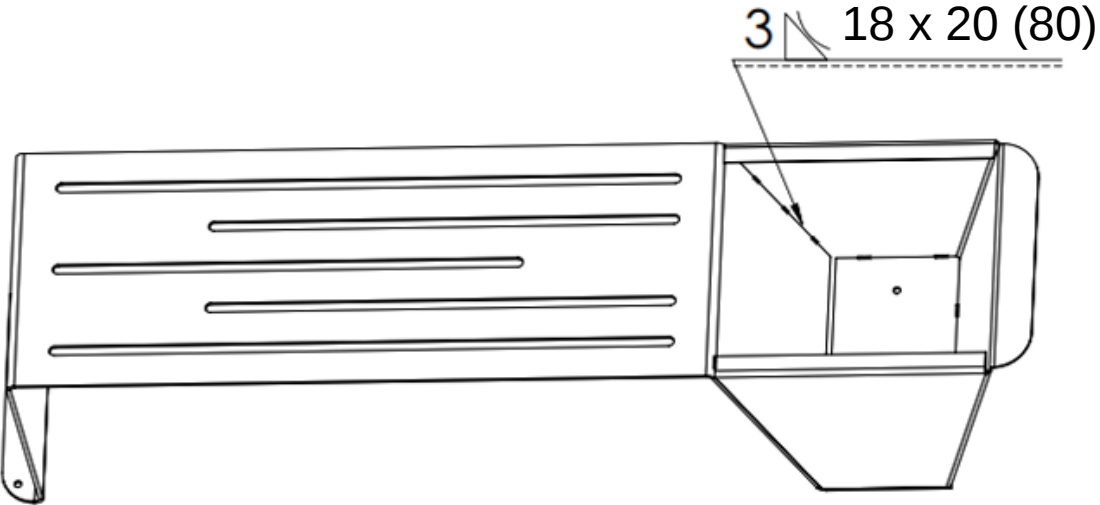


**BANC + JARDINIÈRE**

Zone de vie récréative, futur emplacement du mobilier urbain



Détails BANC + JARDINIÈRE :



Développé du BANC repère 1

| REP. | DESIGNATION PIECE | DESCRIPTION           | QTE |
|------|-------------------|-----------------------|-----|
| 1    | BANC              | ALUMINIUM AG3 ép 6 mm | 1   |
| 2    | JARDINIERE        | ALUMINIUM AG3 ép 3 mm | 1   |